

Mail du 5 août 2020

Objet : Approvisionnement en masques et équipements de protection individuelle

Mesdames, Messieurs les Président(e)s
Docteurs,

Dans le cadre de l'épidémie de covid-19, l'État a organisé la distribution des masques et de certains équipements de protection individuelle (EPI) aux professionnels de santé en mettant en place une chaîne de distribution spécifique.

La fin de ce dispositif exceptionnel de distribution des EPI par Santé publique France est programmée en semaine 40 (du 28 septembre au 4 octobre).

Dans cette perspective, chaque professionnel de santé doit donc s'organiser pour :

- être en capacité de **s'approvisionner de manière autonome à compter du 5 octobre** ;
- se constituer un **stock de sécurité de masques chirurgicaux et FFP2 et autres EPI nécessaires à la prise en charge de patients covid** (gants, blouses, charlottes, tabliers lunettes) **correspondant à 3 semaines de consommations en temps de crise épidémique.**

Compte tenu de la nécessité pour les professionnels de santé d'anticiper cette échéance en commençant, dès à présent, à passer des commandes auprès de leurs fournisseurs habituels, **nous vous remercions de bien vouloir relayer cette information très importante auprès de l'ensemble de vos adhérents, notamment via vos supports et canaux de communication habituels (site internet, newsletter,...).**

L'information sera également relayée sur le site internet de l'ARS (rubrique dédiées aux professionnels de santé de ville : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/covid-19-informations-aux-professionnels-de-sante-de-ville>) et auprès du réseau des caisses primaires d'Assurance maladie.

Par ailleurs, nous vous informons qu'un stock stratégique national de masques chirurgicaux et FFP2 de 10 semaines de consommation de crise est en cours de constitution, couvrant le délai d'approvisionnement à l'international avec une marge de sécurité. Concernant les EPI hors masques, un stock mensuel national a été constitué pour effectuer les prélèvements et tests biologiques spécifiques covid et pour la prise en charge des patients covid en ville.

Bien cordialement,

La Cellule Régionale d'Appui et de Pilotage Sanitaire (CRAPS)

● ● **Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine**
ars33-crise@ars.sante.fr